



# Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

[mairiedesaintprim@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr)

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 26/01/2010

## COMPTE RENDU

### Réunion du 12 Janvier 2010 à 20 h

Prochaine réunion le 02 février 2010

Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé(e)/absent(e)	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent(e)/excusé(e)/absent(e)	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1 <sup>er</sup> adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Excusé	Didier GERIN	Noëlie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 <sup>ème</sup> adjointe			Annick MOURARET, conseillère		
Michel CROS, 4 <sup>ème</sup> adjoint			Michel RODEL, conseiller	Excusé	Franck DENOLLY
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère	Excusée	Annick MOURARET
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller		
Sylviane VANEL, conseillère					

### Ordre du jour :

COMPTE RENDU du conseil municipal du 01 décembre 2009 : adopté à l'unanimité.

#### DELIBERATIONS :

**Délibération donnant pouvoir à M le MAIRE d'engager des crédits d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2010, jusqu'à un montant représentant 25% des crédits alloués sur le budget 2009 pour les budgets commune ; assainissement : locaux commerciaux : le conseil approuve à l'unanimité pour permettre de régler les premières factures d'Investissement 2010.**

**Délibération pour paiement de l'indemnité de conseil 2009 de M Jean VALLET, Trésorier du Roussillonnais : le conseil approuve à l'unanimité et accorde une indemnité de 393, 84 euros pour l'année 2009 (taux de 100 %).**

**Délibération pour le choix d'un urbaniste pour la révision PLU suite à la commission d'appel d'offre du 18/12/2009 :** Monsieur le Maire donne le compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 décembre 2009 pour procéder au dépouillement et à l'enregistrer des trois offres reçues concernant des propositions de services pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les offres ont été classées selon trois critères :

- le montant de l'offre,
- qualité de l'offre,
- les références du cabinet.

La CAO propose de retenir le cabinet URBA 2 P, SELARL d'Architecte pour un montant de 26 000 euros HT, qui est le mieux disant.

**Le conseil approuve à l'unanimité et retient le cabinet URBA 2P pour la révision du PLU.**

**Délibération sur projet d'acquisition immobilière :** pas de décision à ce conseil municipal.

**Délibérations pour financement de travaux d'éclairage public dans la commune :** Monsieur le Maire présente deux dossiers d'éclairage public subventionnés pour une partie par le SIE Roussillon-Vienne Sud-Beaurepaire et pour le solde par la commune.



# Conseil Municipal de Saint-Prim

- ◆ Premier dossier pour l'éclairage public de l'Espace Mairie pour un montant de 38 875 € HT
- ◆ Deuxième dossier pour le chemin de Mordant pour un montant de 1 158 € HT. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne un avis favorable au financement des travaux d'éclairage public. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIERVB.**

**Délibération concernant des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation : société GE ENERGY à Chonas l'Amballan :** Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Société GENERAL ELECTRIC ENERGY a fait une demande d'autorisation au titre des installations classées auprès de la Préfecture pour l'extension d'une unité de fabrication de pièces mécaniques. Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique d'une durée d'un mois soit du 25 janvier au 26 février 2010. La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation au titre des installations classées, nous avons procédé à l'affichage réglementaire. **Le conseil à l'unanimité donne son accord sans réserve à l'extension de la Société GENERAL ELECTRIC ENERGY sur le site de la commune voisine de Chonas-l'Amballan. Transmet cette délibération à la mairie de Chonas-l'Amballan ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Saint-Prim destiné à la Sté GE Energy.**

**Délibération pour dossier de subvention DGE projet d'aménagement de sécurité traversée bourg carrefour Salette + plateau ralentisseur traversée du village :** cet aménagement de sécurité est pris en charge, en partie, par la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais dans le cadre de sa compétence voirie. Ces équipements sont indispensables au point de vue sécurité au niveau du carrefour et des accès école-mairie. Cette opération a été chiffrée pour un montant de 93 310 € HT. **Le conseil à l'unanimité approuve le projet et charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE).**

**Délibération pour dossier de subvention DGE rénovation du secrétariat :** Monsieur le Maire explique que ce dossier avait déjà été validé en 2009 mais doit être représenté au titre de la DGE 2010 car les travaux n'ont pas été réalisés l'an dernier.

**Le conseil approuve à l'unanimité.**

**Séance levée à 22 heures 50**

**Le Maire :**  
**Patrick BARRAUD**